Commune d'Antigny

DÉLIBÉRATION
N° 2022/24

L'an deux mil vingt-deux, le 24 mai à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 8			
Votants : 11			
Votes	**Pour : 11**	**Contre : 0**	**Abstention : 0**

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Sylviane TESSIER, M. Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHABAUTY.
Étaient excusés : M. Aurélien THABUTEAU, Mme Emmanuelle FAUTREL-BÉAUR, M. Alexandre CHASSAT, M. Vincent CERISIER, Mme Caroline DHYEVRE.
Étaient absents :
Procurations : M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN ;
M. Alexandre CHASSAT donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN ;
M. Vincent CERISIER donne procuration à M. Vincent LAUER ;
Mme Gisèle THEUTTHOUNE donne procuration à M. Christophe LEFOULON.

Alexandre CHABAUTY a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non-complet, à raison de 27 heures hebdomadaires, en raison d'un avancement de grade interne.

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY
Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82
mairie@antigny86.fr

AR PREFECTURE
086-218600062-20220524-24052022_24-DE
Reçu le 01/06/2022

DÉLIBÉRATION
N° 2022/24

DÉCIDE

- La création à compter du 5 février 2022 d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non-complet, à raison de 27 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions d'agent administratif, responsable de l'agence postale et de la bibliothèque communale.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait à ANTIGNY, le 31 Mai 2022

Le Maire,
Vincent LAUER

MAIRIE d'ANTIGNY 86310 (Vienne)

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY
Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82
mairie@antigny86.fr

AR PREFECTURE
086-218600062-20220524-24052022_24-DE
Reçu le 01/06/2022

ANNEXE A LA DELIBERATION DE SUPPRESSION OU DE CREATION D'EMPLOI MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

A compter du 5 février 2022, le tableau des emplois permanents de la collectivité est modifié comme suit :

Service	Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
Administratif	Administrative	Adjoint administratif	Responsable Agence Postale / Agent administratif	27h		1	
Administratif	Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Secrétaire de mairie	35h	Oui	1	
Ateliers municipaux	Technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	35h30		1	
Ateliers municipaux	Technique	Agent technique	Agent technique polyvalent	35h		1	
Divers	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	ATSEM	34h		1	
Divers	Technique	Adjoint technique	Agent d'entretien	1h30	Oui		1
Administratif	Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Responsable Agence Postale / Agent administratif	27h		1	

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY
Téléphone 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82
mairie@antigny86.fr

AR PREFECTURE
086-218600062-20220524-24052022_24-DE
Reçu le 01/06/2022